



COMMUNE DE GRANCY  
PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2014

Concernant le remplacement d'un tronçon de conduite d'eau  
potable à la route de Cottens

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

**PRÉAMBULE**

Dans le cadre de la construction projetée sur la parcelle no 57, propriété de M. Julien Devantay, plusieurs services (gaz-swisscom-EU/EC) doivent être prolongés le long de la route de Cottens pour desservir la villa précitée. D'autre part, dans le courant de l'année 2014, il est prévu la pose d'un revêtement bitumeux sur la route de Cottens.

L'opportunité d'effectuer une fouille commune conduit la Municipalité à proposer au Conseil général le remplacement de la conduite d'eau potable située le long de la route de Cottens.

**PROJET**

Le tronçon à remplacer va du chemin du Censury jusqu'à l'entrée de la propriété Plattner et représente 73 m' de conduite. La conduite existante, d'un diamètre de 150 mm, est en Eternit et date de 1956.

La dépose de cette conduite nécessitera probablement l'installation d'un by-pass afin de minimiser les coupures d'eau pour les riverains. La nouvelle conduite, en PE diamètre 200/176.2 58 PN 10, sera positionnée en bordure de chaussée.

**COÛT DES TRAVAUX**

La fouille étant commune, la part à charge de la Commune de Grancy sera de 55% sur le tronçon du haut (d'une longueur de 46 m') et de 34% sur celui du bas (27 m'). Les coûts sont basés sur des appels d'offres.

**GÉNIE CIVIL** (fouille)

|                   |                      |               |
|-------------------|----------------------|---------------|
| Tronçon I (bas)   | frs 25'097.85 x 34 % | frs 8'533.25  |
| Tronçon II (haut) | frs 32'096.00 x 55 % | frs 17'652.80 |

**APPAREILLAGE**

Fourniture et pose de PE diamètre 200/176.2 frs 8'904.00

**HONORAIRES**

Prestations bureau technique frs 2'750.00

Sous total I frs 37'840.05

Divers et imprévus env. 12 % frs 4'567.35

Total HT frs 42'407.40

TVA 8% frs 3'392.60

**Montant total TTC frs 45'800.00**

**FINANCEMENT**

Les travaux bénéficieront d'une subvention de l'ECA d'un montant de frs 6'000.-

La Municipalité prévoit de financer la totalité des travaux sans recourir à l'emprunt et donc de prélever frs 45'800.- dans le ménage communal.

**CONCLUSIONS**

Au terme de ce préavis, la Municipalité vous demande donc, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

L'assemblée du Conseil général de Grancy :

- Vu le préavis municipal n° 1/2014
- Ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

**DÉCIDE**

- **d'autoriser la Municipalité à réaliser le remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau potable à la route de Cottens pour le montant total de frs 45'800.-**
- **De prélever dans le ménage communal la somme de frs 45'800.-**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 janvier 2014.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Olivier Devantay

Mireille Hofer